

Formation économique des élus du CSE

PROGRAMME DE FORMATION

Partie I Mission et moyens du CSE

Introduction

- Le CSE : son rôle, sa mission

Le rôle économique du CSE

- Le processus d'information consultation
- Les remises d'avis par le CSE
- La répartition entre CSE central et CSE d'établissement

Les Activités Sociales et Culturelles (ASC)

- Définition et limites
- Le budget : calcul, affectation, ...

Le fonctionnement du CSE

- Sa composition
- Les étapes clés de la réunion
- Ordre du jour et PV
- Le budget de fonctionnement

Les moyens d'action des élus

- Les heures de délégation et la liberté de déplacement
- Le droit d'alerte et le recours à l'expertise
- La protection des représentants du personnel

Partie 2 : L'entreprise et ses données économiques

Les structures juridiques

- Les différentes formes de sociétés
- Filiales, groupes, holdings (la notion d'UES)

Les acteurs

- Associés, actionnaires, administrateurs
- Mandataires, dirigeants
- Les salariés et leurs représentants au CA
- L'expert-comptable, le commissaire aux comptes

La gouvernance

- L'Assemblée générale
- Le Conseil d'Administration
- Les mandats de dirigeants

Les principales notions financières et comptables

- Capital, réserves, report à nouveau, fonds propres
- Capacité d'autofinancement, besoin en fond de roulement, trésorerie
- Mode de financement

La gestion

- L'élaboration et le suivi des budgets
- Chiffre d'affaires, prix de revient, prix de vente, marges brutes

OBJECTIFS

- Permettre aux élus de connaître l'étendue de la mission du CSE et ses moyens afin d'exercer pleinement leur mandat
- Identifier le rôle économique du CSE
- Acquérir les bases indispensables à la compréhension de la vie économique de l'entreprise et des éléments financiers et comptables
- Aider les élus des CSE à appréhender et à analyser les documents financiers de leur entreprise

Public

- Membres du CSE titulaires (premier mandat) des entreprises de plus de 50 salariés
- Autres mandatés ou salariés de l'entreprise

Les + de la formation

- Utilisation de cas d'entreprise pour approfondir les connaissances.
- La possibilité de préparer la formation en utilisant les documents comptables de l'entreprise (en intra).
- Pour la mission prévention risques professionnels et amélioration des conditions de travail cette formation doit être complétée par le module « Formation des membres de la CSSCT ».



5 jours (35 heures)



Intra : devis sur demande



Référence de la formation : RS17

Agrément CHSCT n°89-844

Agrément CE n° 2010-469